



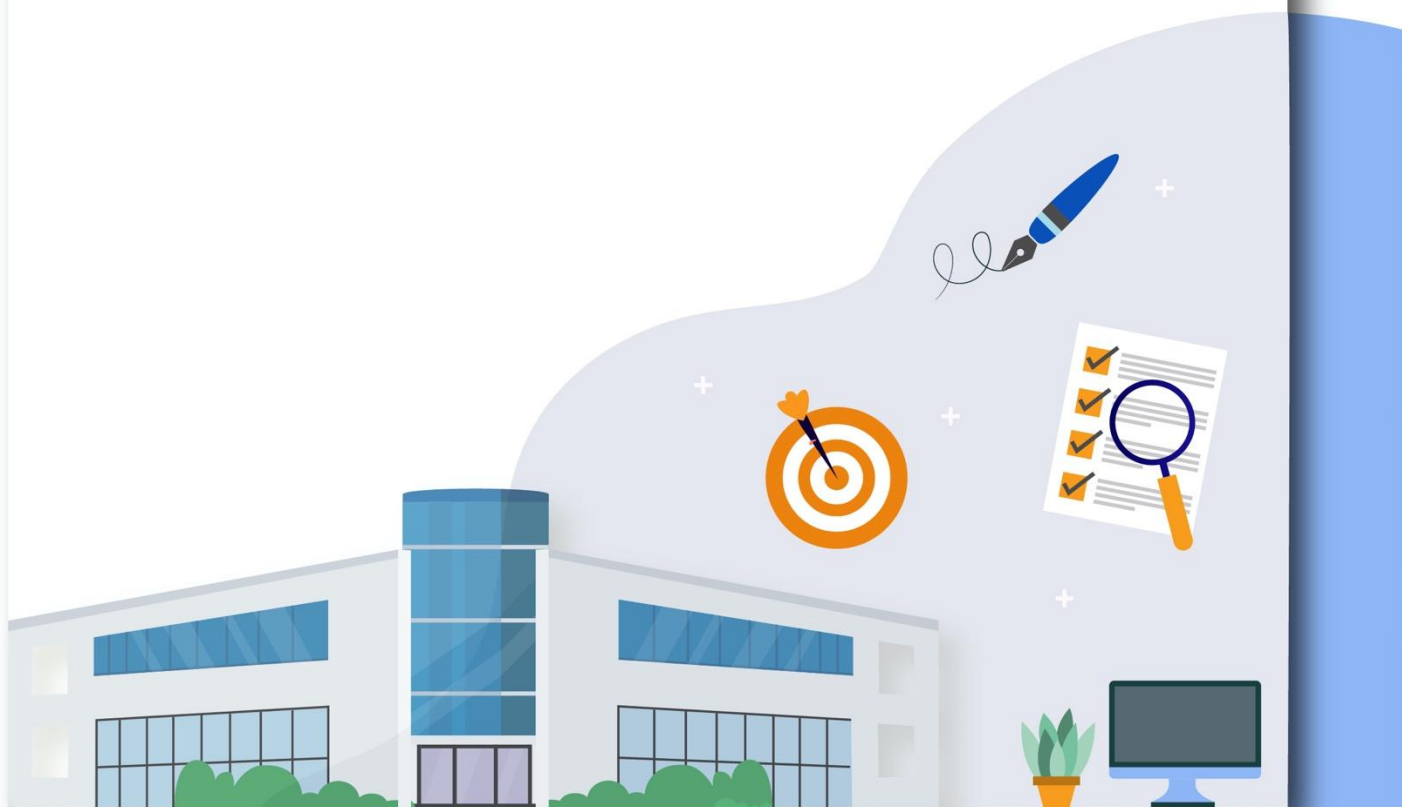
ASSOCIATION ENTR-AUTRES

7, rue Traversanne

33800 BORDEAUX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025



Société de Commissariat aux Comptes inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes
rattachée à la CRCC Grande-Aquitaine - 5, Avenue Charles Lindbergh - BP 10 196 - 33708 MERIGNAC Cedex
Tél: 05 56 12 94 93 / Fax: 05 56 12 94 94



CBP AUDIT

Société de Commissariat aux comptes

Inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes

Rattachée à la CRCC Grande Aquitaine

ENTR-AUTRES

7, rue Traversanne 33800 Bordeaux

Association déclarée - 800 418 972

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

Aux membres de l'Assemblée Générale de l'Association Entr-Autres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association ENTR-AUTRES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note changements de méthodes de l'annexe relative aux règles et méthodes comptables qui expose le changement de méthodes comptables relatif à la modernisation des états financiers conformément au règlement ANC n° 2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associée unique.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L.441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Mérignac

Le 27/05/2026

CBP AUDIT

Florian MANIERE

Commissaire aux comptes

C.B.P. AUDIT

Commissariat aux comptes - Audit

5 Avenue Charles Lindbergh

B.P. 10196

33708 MERIGNAC Cédex

Tél. 05 56 12 94 93 - Fax 05 56 12 94 94

S.A.R.L au capital de 9 000 €

SIRET 507 978 385 00031 - NAF 6920 Z

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés et droits assimilés	63 160.00	720.00	62 440.00	62 440.00		
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	115 177.54	81 834.98	33 342.56	40 555.56	7 213.00	17.79
	En cours, avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations	61.00		61.00	61.00		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	350.75		350.75		350.75	
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	2 939.50		2 939.50	2 939.50		
	Total II	181 688.79	82 554.98	99 133.81	105 996.06	6 862.25	6.47
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	8 191.85	212.00	7 979.85	2 317.07	5 662.78	244.39
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres créances	16 752.50		16 752.50	67 481.39	50 728.89	75.17
	Charges constatées d'avance (2)	7.53		7.53	5.89	1.64	27.84
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments financiers à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	10 623.73		10 623.73	484.12	10 139.61	NS
	Total III	35 575.61	212.00	35 363.61	70 288.47	34 924.86	49.69
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (IV)						
	Primes de remboursement des emprunts (V)						
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	217 264.40	82 766.98	134 497.42	176 284.53	41 787.11	23.70

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025	Exercice N-1 31/12/2024	Ecart N / N-1	
		12	12	Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires	10 000.00	10 000.00		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles	57 430.95	57 430.95		
	Réserves pour projet de l'entité				
AUTRES FONDS PROPRES	Autres	36 747.77	847.44	35 900.33	NS
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	1 046.36	35 900.33	36 946.69	102.91
	Situation nette (sous total)	31 729.54	30 683.18	1 046.36	3.41
	Fonds propres consommables				
	Subventions d'investissement	42 838.93	53 255.93	10 417.00	19.56
	Provisions réglementées				
	Total I	74 568.47	83 939.11	9 370.64	11.16
	Fonds non remboursables				
	Avances conditionnées				
FONDS REPORTES ET DEBES	Droits du concédant				
	Total II				
	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
PROVISIONS	Fonds dédiés				
	Total III				
	Provisions pour risques				
DETTE (1)	Provisions pour charges				
	Total IV				
	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	30 533.43	11 207.88	19 325.55	172.43
	Emprunts et dettes financières diverses (2)	400.00	400.00		
	Instruments financiers à terme				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	6 995.36	7 372.70	377.34	5.12
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	14 250.16	15 364.84	1 114.68	7.25
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
ÉCARTS DE CONVERSION ET DIFFÉRENCES D'ÉVALUATION (VI)	Autres dettes	7 750.00	58 000.00	50 250.00	86.64
	Produits constatés d'avance				
	Total V	59 928.95	92 345.42	32 416.47	35.10
	Écarts de conversion et différences d'évaluation (VI)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	134 497.42	176 284.53	41 787.11	23.70

(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)
(2) Dont emprunts participatifs

52 178.95
112.10 11 207.88

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations	47.00		169.80		122.80	72.32
Ventes de biens et services						
Ventes de biens	15 663.59		8 436.89		7 226.70	85.66
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service	95 040.41		68 717.84		26 322.57	38.31
Parrainages	7 000.00		10 180.00		3 180.00	31.24
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation	122 968.03		144 978.25		22 010.22	15.18
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels						
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières	18 975.00		25 000.00		6 025.00	24.10
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions			2 585.90		2 585.90	100.00
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles						
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits	1 074.70		8.62		1 066.08	NS
Total I	260 768.73		260 077.30		691.43	0.27
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes	78 580.75		82 426.25		3 845.50	4.67
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	4 230.22		5 285.21		1 054.99	19.96
Salaires et traitements	132 645.83		167 273.46		34 627.63	20.70
Cotisations sociales	35 523.76		39 834.95		4 311.19	10.82
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	7 213.00		10 566.68		3 353.68	31.74
Dotations aux provisions	212.00				212.00	
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						
Reports en fonds dédiés						
Autres charges	22.11		8.53		13.58	159.20
Total II	258 427.67		305 395.08		46 967.41	15.38
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	2 341.06		45 317.78		47 658.84	105.17

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	1.22	1.25	0.03	2.40
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des immobilisations financières cédées				
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total III	1.22	1.25	0.03	2.40
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	1 395.72	1.73	1 393.99	NS
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total IV	1 395.72	1.73	1 393.99	NS
2. Résultat financier (III-IV)	1 394.50	0.48	1 394.02	NS
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	946.56	45 318.26	46 264.82	102.09
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	99.80	13 900.67	13 800.87	99.28
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		4 482.74	4 482.74	100.00
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	99.80	9 417.93	9 318.13	98.94
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I+III+V)	260 869.75	273 979.22	13 109.47	4.78
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	259 823.39	309 879.55	50 056.16	16.15
5. EXCEDENT OU DEFICIT	1 046.36	35 900.33	36 946.69	102.91

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Créée en avril 2013, l'association Entr-autres propose aux jeunes de 16 à 25 ans en difficultés d'insertion sociale et professionnelle une expérience d'emploi pédagogique et associative en leur permettant d'avancer dans leur projet d'insertion professionnelle tout en se découvrant une place dans la société.

Dans ce cadre-là, ils sont accompagnés par une équipe de salariés au travers de trois parcours qui s'articulent autour d'un temps de rencontre en entretien individuel, un temps d'activité (traiteur, livraison, vente de jus) et un temps de bilan co-élaborer avec le jeune qui sert de retour d'expérience et de valorisation de savoir d'usage.

L'accueil des jeunes est encadré par des conventions de stage tripartites entre le jeune, l'association et le prescripteur à qui il est fait retour par bilan de ce temps d'immersion. Ce stage est gratifié et permet à certains d'avoir accès à une première expérience avec rétribution.

Basée sur la rencontre avec des citoyens d'horizons différents, bénévoles de l'association, permet aux jeunes de s'expérimenter, d'appréhender les codes du travail, de faire de nouvelles rencontres, de se créer un réseau, un nouvel entourage et de sortir d'une forme d'isolement dû à leur situation de décrochage.

Au fil des années, nous avons développé différents partenariats, notamment pour l'orientation des jeunes, comme les Missions Locales, les structures du médicosocial et de l'Aide Sociale à l'Enfance, les clubs de Prévention Spécialisée ou d'autres dispositifs comme l'école de la seconde chance. Ces partenariats nous permettent de croiser les regards sur ces publics et apportent un autre cadre d'observation pour les structures partenaires.

Nous travaillons en partenariat avec les institutions, nous faisant le relais pendant 15 jours de leur accueil, leur accompagnement et leur encadrement. Au-delà du stage, nous organisons des temps et des espaces pour que les jeunes puissent revenir et investir l'association, soit en tant que bénévoles soit pour d'autres stages. Ils semblent trouver à Entr-Autres un lieu hors de l'institution pour s'engager à partir de leurs possibilités. Nous partons de là où ils en sont et nous travaillons avec eux à renouveler leur regard et le regard des citoyens sur leurs capacités.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2022-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	63 160		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	59 183		
Installations générales agencements aménagements divers	34 046		
Matériel de transport	20 824		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 125		
TOTAL	115 178		
Autres participations	61		
Autres titres immobilisés			351
Prêts, autres immobilisations financières	2 940		
TOTAL	3 001		351
TOTAL GENERAL	181 338		351

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			63 160	63 160
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			59 183	59 183
Installations générales agencements aménagements divers			34 046	34 046
Matériel de transport			20 824	20 824
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			1 125	1 125
TOTAL			115 178	115 178
Autres participations			61	61
Autres titres immobilisés			351	351
Prêts, autres immobilisations financières			2 940	2 940
TOTAL			3 351	3 351
TOTAL GENERAL			181 689	181 689

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		720			720
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		51 113	1 585		52 698
Installations générales agencements aménagements divers		12 654	3 407		16 061
Matériel de transport		9 730	2 221		11 951
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		1 125			1 125
TOTAL		74 622	7 213		81 835
TOTAL GENERAL		75 342	7 213		82 555
Ventilation des dotations de l'exercice		Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires
					Dotations Reprises
Instal. techniques matériel outillage indus.		1 585			
Instal. générales agenc. aménag. divers		3 407			
Matériel de transport		2 221			
TOTAL		7 213			
TOTAL GENERAL		7 213			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	2 940	2 940	
Clients douteux ou litigieux	236	236	
Autres créances clients	7 956	7 956	
Taxe sur la valeur ajoutée	2 766	2 766	
Divers état et autres collectivités publiques	13 835	13 835	
Débiteurs divers	151	151	
Charges constatées d'avance	8	8	
TOTAL	27 891	27 891	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	112	112		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	30 333	7 000	23 333	
Emprunts et dettes financières divers	400	400		
Fournisseurs et comptes rattachés	6 995	6 995		
Personnel et comptes rattachés	5 965	5 965		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	6 492	6 492		
Taxe sur la valeur ajoutée	1 663	1 663		
Autres impôts taxes et assimilés	131	131		
Produits constatés d'avance	7 750	7 750		
TOTAL	59 841	36 508	23 333	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	35 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	4 667			

Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	13 835
Total	13 835

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Détail des produits à recevoir

	Montant
CONV24-01 ETAT QUARTIER D ETE	4 000
CONV25-04 CROUS 60% SOLDE	1 335
CONV25-05 REGION NOUVELLE AQUITAINE	8 500
Total	13 835

Détail des charges à payer

	Montant
FACTURES NON PARVENUES	895
- FNP Ct ESTRAD E ACP3 25	895
- FNP Ct ESTRAD E ACP4 24	108
- FNP Ct ESTRAD E QWS ACP3+4	607
- FNP Ct ESTRAD E SOCIAL X22	1 140
- FNP CAC 2025 [2200-1250]	
FACTURES NON PARVENUES	100
- EAU ET ELECTRICITE	3
- EAU ET ELECTRICITE	3 748
Total	

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	8
Total	8
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	7 750
Total	7 750

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE			
- SERVICES WEB	5		
- SERVICES WEB	3		
Total	8		

Détail des produits constatés d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE			
- SUBVENTIONS ETAT	4 000		
- CONTRIBUTIONS FIN.AUTRES ORG.	3 750		
Total	7 750		

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation des subventions

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	
Employés	1
Total	4
	5



Etienne HARRAN
Florian MANIERE – Thibault TESSONNEAU

